

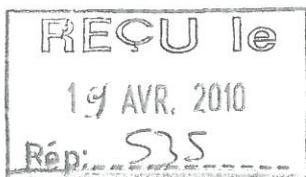


DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"CŒUR DU MÉDOC"

IT / AL



Monsieur Alain DAVID
Président du SDIS
22, boulevard Pierre 1er
33000 BORDEAUX

Lesparre-Médoc, le 08 avril 2010

Objet : catastrophe naturelle

Vu -

Vu et
par les communaux
23 AVR. 2010

Monsieur le Président,

Notre territoire du Médoc vient d'être confronté encore une fois à des conditions climatiques extrêmes qui ont engendrées des situations catastrophiques pour les habitants des communes touchées. D'ailleurs, elles ont fait l'objet d'un classement en catastrophe naturelle.

Les dégâts causés par la montée des eaux souvent dues à des ruptures de digues sont considérables. Vous pouvez imaginer les situations que les Maires ont eu à gérer telles que relogement, nettoyage, assistance, et la liste n'est pas exhaustive. D'ailleurs lorsque mes collègues élus de ces mêmes communes m'ont demandé la solidarité et notamment du personnel, du matériel etc, c'est sans compter que j'ai envoyé les moyens demandés. Des communes de la banlieue Bordelaise n'ont pas hésité, elles non plus, à prendre part à cet élan de solidarité.

Par contre, nous avons tous constaté, que les grands absents de ce mouvement, étaient les sapeurs pompiers, bien que durant les premières heures, les secours pour des sauvetages de personnes ont bien été présents. Toutefois, pas de moyen du SDIS 33 les jours qui suivirent cette catastrophe sur notre territoire.

Pourtant il me semble que les sapeurs pompiers auraient pu jouer leur rôle (protection des personnes, des biens et de l'environnement) très important dans ces moments difficiles, tels que la participation à la remise en état des maisons, des rues, et l'instar d'ailleurs, de ce que l'on a pu constater dans les départements limitrophes touchés. Des sapeurs pompiers participant aux cotés des élus dans l'intérêt des citoyens contribuables.

Il semble que les réponses apportées par le biais du CTA/CODIS aux nombreuses demandes en ce sens d'élus et de particuliers ont toutes été négatives.



10, place du Maréchal Foch - 33341 Lesparre-Cedex



05.56.41.66.60.



05.56.41.04.35.



cdc@coeurmedoc.fr

Je vous demanderai de bien vouloir me faire connaître si ces directives émanent des membres du Conseil d'Administration, ou bien des responsables administratifs ou techniques qui devraient appliquer la politique voulue par les élus ou de bien vouloir me faire connaître les limites d'intervention du SDIS que je pourrais ignorer.

Espérant une prompt réponse à ma sollicitation, recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Pour le Président
par délégation de signature
Jean-Brice Henry
Le Président
Jean-Jacques CORSAN
Maire de Saint-Germain-d'Esteuil



Copie à Mr le Sous-Préfet
 Mr le Président du Pays Médoc
 Mr le Président du Conseil Général
 Madame la Députée
 Messieurs les Présidents de CDC du Médoc